



ARRETE N° 136846

Relatif à la composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des départements et des régions au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale

Le président du Centre national de la fonction publique territoriale, maire du Teich,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général de la fonction publique, notamment son article L. 451-2,

VU le décret n° 87-811 du 5 octobre 1987 modifié relatif au Centre national de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté n° 132866 du 25 octobre 2021 modifié fixant les modalités d'organisation des élections des représentants des départements et des régions aux conseils régionaux d'orientation placés auprès des délégués régionaux et au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission électorale pour l'élection des représentants des départements et des régions au conseil d'administration du Centre national de la fonction publique territoriale est fixée comme suit :

- Présidence : Mme France BURGY, directrice générale du CNFPT ; suppléante : Mme Noémie ANGEL, directrice générale adjointe chargée de la qualité de la formation du CNFPT ;
- M. Jean-Claude DEYRES, ancien conseiller départemental des Landes ;
- M. Xavier POCQUET du HAUT-JUSSÉ, directeur des affaires juridiques et des assemblées du CNFPT ; suppléant : M. Yannick HOFFMANN, responsable du service juridique du CNFPT.

Article 2 : Le secrétariat de la commission est assuré par la direction des affaires juridiques et des assemblées.

Article 3 : Le présent arrêté est affiché au siège de l'établissement. Il est publié sur le site internet de l'établissement.

Fait à Paris, le 23 mai 2022

Le président

François DELUGA